Formation 2021

DUO RH & Co

L'ÉVALUATION ET LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LA MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

DURÉE 1 jour TARIF 750 € HT par personne Qualiopi processus certifié v2.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Mars. 2021

PROGRAMME

Session: Nous contacter

OBJECTIF

- Connaître les fondamentaux de la réglementation en santé sécurité et condition de travail
- Maîtriser les notions de base de la méthodologie d'Évaluation des risques professionnels
- Mettre à jour le DUERP
- Intégrer le risque de contamination COVID-19 dans la démarche d'Évaluation des risques et identifier les mesures de protection et de prévention à mettre en place.

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Mettre en œuvre la démarche d'évaluation des risques professionnels
- Élaborer le DUERP y intégrer le risque de contamination COVID-19
- Construire le plan d'action
- Définir les mesures de protection contre la contamination COVID-19 à mettre en œuvre en fonction de l'organisation de l'entreprise ou de l'association.

PUBLIC CONCERNÉ

Animateur sécurité / Référent COVID-19 Tout responsable d'entreprise ou d'association à partir de 1 salarié.

Toute personne en charge de la gestion du personnel

PRÉREQUIS

Aucun

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Méthode active
- Apports théoriques
- Exercices pratiques

ÉVALUATION

- Étude de cas
- Quizz & QCM
- Évaluation formative

I. DÉFINIR L'OBLIGATION DE SÉCURITÉ

- Pour l'employeur une obligation de résultat
- Pour le salarié une obligation de moyens

II. FAIRE LA DISTINCTION ENTRE LA NOTION DE DANGER ET LA NOTION DE RISQUE

- Identifier les dangers et les risques à partir d'illustrations de situations de travail
- Définir ce qu'est un risque différé et un risque résiduel

III. ÉNUMÉRER LES 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION DES RISQUES

- Illustrer chacun des principes à partir de situations concrètes
- Appliquer au risque biologique COVID-19

IV. DÉCRIRE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Définir les unités de travail.
- Savoir identifier, classer, analyser, hiérarchiser, estimer, évaluer les risques dans chaque unité

V. TRANSCRIRE LE RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DANS LE DUERP

- Qui participe à l'évaluation des risques ?
- Qui élabore le DUERP?
- Qui est responsable de l'élaboration du DUERP ?

VI. CONSTRUIRE LE PLAN D'ACTIONS

- Qui élabore le plan d'actions ?
- Que contient le plan d'actions ?
- Qui suit la mise en œuvre du plan d'actions ?

VII. APPLIQUER LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES AU RISQUE DE CONTAMINATION COVID-19

- Identifier les situations à risques
- Recenser les personnes exposées au risque de contamination
- Appliquer les 9 principes généraux de prévention
- Estimer et évaluer le risque de contamination
- Proposer des mesures de protection
- Inscrire le risque de contamination dans le DUERP et le plan d'actions

VIII. DÉSIGNER UN RÉFÉRENT COVID-19

- Définir ses missions et son rôle
- Identifier les compétences nécessaires pour l'exercice de cette mission
- Dégager du temps pour accomplir la mission

IX. QUELS SONT LES RISQUES ENCOURUS POUR DÉFAUT D'ÉLABORATION OU DE MISE À JOUR DU DUERP ?

- Risque de sanction pénale
- Risque de qualification de faute inexcusable en cas d'accident du travail
- Risque civil